

Séance de mardi 26 juin 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux M. Yves Aellen

46 Conseillers répondent à l'appel, MM. Nicolas Suter et Yves Charrière rejoignent le Conseil avec quelques minutes de retard. Dès lors, 48 Conseillers sont présents.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Alexandre Liardet, Claudia Bobst, Véronique Bezençon, Alain Biedermann, Tanguy Perrenoud, Catherine Milhaud Renaud, Jean-Gabriel Rey.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté par 45 voix (1 abstention).

1. Procès-verbal de la séance du 29 mai 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur (2 abstentions).

2. Communications du Bureau

La secrétaire a fait parvenir la convocation du 3 juillet, l'agenda des séances 2018-19 et une nouvelle liste des Conseillers par voie électronique et courrier.

Le président fait part d'un courrier de remerciement de M. Mathieu Félix, fleuri à l'occasion de son anniversaire. Le président a représenté le Conseil communal au spectacle du Théâtre de Carouge dans le cadre du 50^e anniversaire de l'Arboretum.

Les votations fédérales du 10 juin n'ont enregistré qu'une très faible participation (36% de votants) ; le président remercie les membres du Bureau électoral pour leur engagement.

Quelques dates à l'agenda : 29 juin, 6 juillet et 10 août, Aubonn'Apéros sous les Halles ; le 30 juin les oiseaux à l'Arboretum ; le 1^e juillet, Concert au Temple ; le 3, séance du Conseil communal ; 19 juillet et 16 août, Midi Ensemble ; le 12, Fête de la mi- été, Arboretum ; du 17

au 19, Festival Albona, au château ; du 23 au 26, AubonnExpo au Chêne ; 1^e septembre, videgrenier au Chêne ; le 2, fête paroissiale catholique ; le 2, visite guidée de l'ARTboretum ; le 4, séance du Conseil communal.

3. Rapports des commissions – Préavis no 5/18 – Rapport accompagnant les comptes

Mme Nathalie Egger et M. Thomas Buchanan donnent lecture du rapport de la commission.

M. Jean-Charles Krebs donne lecture du rapport de la Cofin : *« En conclusion, le résultat de l'exercice 2017 se caractérise par un excédent de charges (perte financière et comptable) de quelque CHF 625'000.- malgré un apport de CHF 0,8 mio lié aux recettes d'impôt supplémentaires. La marge d'autofinancement de CHF 963'914.- est insuffisante et devrait se situer à CHF 2,5 mios pour assurer les investissements à venir. Il conviendra de continuer à assurer une saine gestion de nos ressources permettant la couverture et la maîtrise des charges qui nous incombent, ainsi que la diversification de nos revenus hors fiscalité (vente de gaz, rendements locatifs et taxes) afin d'assurer le financement de nos projets futurs sans trop devoir recourir à l'emprunt ».*

En conclusion, la CoGEST, au terme de son mandat et de la vérification réalisée par la CoFIN, formule un constat positif sur la gestion de la commune d'Aubonne par la Municipalité, remercie celle-ci et les services communaux pour leur travail. *« La CoGEST, par sa présidente, cite volontiers Monsieur le Syndic qui nous a dit que son engagement vise au bien-être de la population aubonnoise. Nous avons le sentiment que c'est le cas de l'ensemble de la Municipalité et de tous les collaborateurs communaux. Cependant cet engagement n'est pas toujours mis en lumière à sa juste valeur, ce qui est regrettable. C'est pourquoi la CoGEST insiste sur une amélioration de la communication entre les divers intervenants (législatif/exécutif) et la population ».*

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances et la Commission de Gestion, unanimes, proposent d'accepter les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Le Conseil communal d'Aubonne

1) adopte

a) les comptes 2017 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 33'929'103.13 aux recettes ; Fr. 34'554'533.72 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de **Fr. 625'430.59**.

b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 47'672'831.32, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'356'738.97.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 et lui en donne décharge.

3) donne décharge de leur mandat à la Commission de Gestion et des Finances.

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions. La parole n'étant pas demandée, il est procédé à la lecture des vœux et ses réponses. M. le Municipal Jean-

Christophe de Mestral représentera la Municipalité en l'absence de M. le Syndic Luc-Etienne Rossier.

Vœux de la Cogest et réponses de la Municipalité

1. La Municipalité rédige un rapport de gestion plus fourni

Réponse : La Municipalité souscrit au vœu d'établir un rapport de gestion plus fourni. Il est vrai qu'autant la partie financière est bien établie et commentée, autant la partie relative à la gestion est modeste. Cette partie reflète en effet mal le travail et l'engagement de l'administration et de la Municipalité tout au long de l'année.

Toutefois, force est de constater que l'établissement d'un rapport de gestion fourni exige un travail de rédaction et de documentation important. Dans les plus grandes communes ce sont les chefs de services qui participent essentiellement à l'établissement de ce rapport. A Aubonne, ce sont les municipaux qui s'en chargent. Dès lors, établir un rapport de gestion à l'image de Rolle (100 pages) ou de Cossonay (40 pages) exige un travail rédactionnel considérable. Il exige aussi la préparation, tout au long de l'année de la documentation y relative nécessaire. En l'état, votre Municipalité est déjà fort occupée par la gestion quotidienne de la commune, par les innombrables rencontres des associations de communes, des organisations paraétatiques, des SA et des rencontres intercommunales sans parler de la conduite « stratégique » de la commune qui est la mission primordiale de la Municipalité. Ainsi, tout en rejoignant la CoGEST dans son vœu, la Municipalité souhaite évoluer progressivement dans l'établissement d'un rapport de gestion plus étoffé à moins que le Conseil communal ne donne à la Municipalité les moyens d'y parvenir rapidement avec l'appui d'une personne qualifiée en matière de rédaction et de communication. Cette idée présenterait aussi l'avantage pour le Conseil communal, la Municipalité et notre population de bénéficier d'une information adéquate, régulière et de qualité tant en ce qui concerne les tous-ménages par exemple, que l'établissement des préavis ou le rapport de gestion.

Réponse de la CoGEST : La commission ne souhaite pas que ce vœu soit réalisé de manière progressive. A la demande de la CoGEST d'avoir des informations complémentaires, la Municipalité a évalué le temps de travail nécessaire pour finaliser un rapport de gestion plus étoffé à environ 10 jours la première année et 5 jours les années suivantes. Cette évaluation nous paraît correcte. La commission soutient la proposition d'un appui rédactionnel ponctuel. S'il est confirmé qu'il n'y a actuellement pas de possibilité dans les ressources du personnel d'effectuer ces quelques jours de travail rédactionnel, la commission propose qu'une ligne soit portée au budget à ce sujet. Quant au fait de solliciter des forces supplémentaires pour rédiger également les préavis ou les tous-ménages, cela ne concerne pas le vœu et la commission s'abstient de se prononcer sur ce sujet.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion. La CoGEST refuse la réponse de la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral précise que cette dernière est dans la ligne de ce que souhaite la CoGEST. La présidente de la CoGEST aimerait que le Conseil communal se

prononce sur le principe d'avoir un rapport de gestion plus étoffé. In fine, la manière dont la Municipalité va s'organiser pour répondre à ce vœu lui appartient. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répète que la Municipalité souscrit au vœu d'établir un rapport de gestion plus fourni.

Le président soumet le vœu de la CoGEST et la réponse de la Municipalité au vote : Le vœu et sa réponse sont acceptés par 44 voix, 4 abstentions, MM. Suter et Charrière étant arrivés.

- 2. La Municipalité consacre un chapitre du rapport de gestion à l'état d'avancement des vœux émis les années précédentes. Elle indiquera pour chacun : le rappel du vœu, la réponse de la Municipalité, quelles démarches ont été entreprises, quels obstacles ont été rencontrés et si le vœu a finalement pu être mis en place.*

Réponse : La Municipalité accepte ce vœu. La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Le vœu et sa réponse sont soumis à discussion. La parole n'étant pas demandée, le président soumet le vœu et sa réponse au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité par les conseillers.

- 3. La Municipalité consacre un chapitre à l'avancement des objectifs de législature : les démarches entreprises, les éventuelles difficultés rencontrées et les résultats obtenus à ce jour ainsi qu'un échéancier.*

Réponse : La Municipalité accepte également ce vœu. La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Le vœu et sa réponse sont soumis à discussion. La parole n'étant pas demandée, le président les soumet au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité par les Conseillers.

- 4. La Municipalité consacre un chapitre sur le bilan de la politique énergétique plus détaillé et exhaustif dans les futurs rapports de gestion, en complément aux deux rapports oraux présentés devant le Conseil communal et demandés par la Motion Mange.*

Réponse : Ce vœu est une conséquence naturelle du vœu no 1 (« rapport de gestion plus fourni »). Les commentaires de la Municipalité au vœu no 1 valent donc également pour le vœu no 4, notamment en ce qui concerne la disponibilité des ressources nécessaires, en particulier le service technique qui devra être mis à contribution pour ce chapitre. Il faut toutefois relever qu'un des rapports oraux sera donc entièrement redondant avec le rapport étendu. Ce vœu est accepté par la Municipalité, avec les cautèles exprimées au vœu no 2.1.

Réponse de La CoGEST : la Commission ne se rallie pas à la réponse de la Municipalité. Les deux rapports oraux étant contraignants et étant de toute façon présentés au Conseil communal, la CoGEST demande qu'un chapitre sur le bilan énergétique étoffé soit intégré dans les futurs rapports de Gestion. Dans le dernier rapport, seules cinq lignes ont été

consacrées à ce sujet qui mérite davantage d'attention. Il ne s'agit évidemment pas d'écrire une thèse sur la politique énergétique, mais simplement de s'exprimer un peu plus longuement sur ce qui a été fait. Dès lors il n'apparaît pas qu'il soit nécessaire de chercher des forces supplémentaires autres que celles mentionnées au chapitre 1.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité est en phase avec la CoGEST ; elle accepte de rendre un rapport plus étoffé, mais comme le rapport de gestion est lu en séance, il ne semble pas logique de faire un second rapport pour la politique énergétique. La présidente de la CoGEST répond que ce n'est pas grave si c'est redondant.

Le président ouvre la discussion sur le vœu et sa réponse.

M. Charles Gabella ressent un flou entre le point 1 et celui-ci. La Municipalité est d'accord, le dit verbalement, néanmoins, il souhaite que la position de la CoGEST soit protocolée.

Le président, M. Wladimir Mange, se sentant impliqué par ce sujet, puisqu'il est à l'origine de la motion, rappelle qu'il s'agit d'un vœu qui reprend des amendements du préavis no 12/16. Pour sa part, les réponses données aujourd'hui sont assez lacunaires.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le vœu et sa réponse au vote.

Pour M. Thomas Buchanan la question posée par le président est inopportune car l'on ne peut voter sur le vœu et sa réponse puisque la CoGEST n'est pas d'accord et refuse la réponse de la Municipalité.

Le président désire procéder à deux votes : 1. Les Conseillers soutiennent-ils le vœu ? 2. Les conseillers estiment-ils la réponse de la Municipalité satisfaisante ?

La présidente de la CoGEST désire donner d'autres éléments : on peut imaginer que les ressources supplémentaires indiquées au point 1 soient refusées si la ligne supplémentaire au budget n'est pas acceptée ; cela sous-entend que même sans ces ressources supplémentaires, la commission demande un rapport plus fourni.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que le message est passé tout en précisant qu'il ne se passe pas tous les mois quelque chose dans ce domaine-là et que ce sera en fonction de l'avancement de la politique énergétique communale.

Le président propose que les Conseillers votent dans un premier temps sur le vœu de la CoGEST, puis sur la réponse de la Municipalité.

M. Nicolas Suter précise qu'en point 6 du décret accepté le 27 juin 2017 par le Conseil communal, il est dit : « *Le Municipal en charge du dicastère dans lequel est intégré la gestion de l'énergie présentera deux fois par année un rapport oral au Conseil communal sur l'avancement de la politique énergétique communale. En outre le rapport de gestion annuel communal aura à partir de l'exercice 2017 une section traitant du développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement dans notre commune* ». Ce vœu est donc déjà inclus dans le décret accepté. Le président remercie M. Suter et propose aux Conseillers de voter en deux temps : leur soutien au vœu de la CoGEST et ensuite la réponse municipale.

Pour M. Yves Charrière le problème est que ce vœu a déjà été accepté par le Conseil mais pas réalisé. Il s'agit de mettre en œuvre une décision votée mais il n'est pas sûr alors qu'il faille représenter le vœu. Le président remercie M. Yves Charrière et partage son point de vue mais pense qu'il faut formellement se prononcer sur la pertinence du vœu. Que ce vœu soit redondant avec une décision votée il y a une année est un fait, mais il ne voit pas d'autre manière de faire.

Afin de simplifier la situation, M. Thomas Buchanan propose : dans le rapport annuel 2017, le sujet est traité par 5 lignes ; la Municipalité a répondu à un vœu des années précédentes, le contenu, la longueur, le détail de ce paragraphe nous paraît insuffisant. Peut-être faudrait-il reformuler le vœu de la CoGEST en ce sens que la Municipalité s'applique à étayer de manière plus fournie le chapitre de la politique énergétique de la commune.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que cela dépend directement du vœu no 1, cela a forcément une implication sur la partie énergétique. Un sous-chapitre a été créé. La Municipalité le reconnaît, il n'y a pas eu assez d'informations. Le problème sera résolu par l'application du vœu 1. Le président demande si la proposition de vote convient aux Conseillers, soit soutenir ou ne pas soutenir le vœu, respectivement soutenir ou ne pas soutenir la Municipalité. Il est ouvert à toute autre proposition. Pour M. Olivier Gétaz, la question et sa réponse sont simples : la CoGEST fait une proposition à la Municipalité, cette dernière l'accepte-t-elle ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond par l'affirmative. Le président annonce un seul vote, à savoir : le Conseil accepte-t-il la réponse de la Municipalité ?

Mme Catherine Aellen s'inquiète de la réponse de la Municipalité aux points 1 et 4 sur l'engagement d'une personne supplémentaire. Si la Municipalité répond positivement à ces deux vœux, comment va-t-elle mettre en place ce qui lui est demandé si elle n'a pas cette personne à disposition. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité va se débrouiller et communiquer ; les commissions de gestion futures jugeront. M. Wladimir Mange donne son avis sur les choix de la Municipalité concernant la rénovation des bâtiments communaux. Il estime que les dépenses en énergie sont trop élevées et souhaite une vision globale des 28 bâtiments communaux et leur coût en énergie.

Mme Anne-Marie Piguet, appuyée par M. Nicolas Rosat se dit très étonnée de la prise de position du président de cette séance et demande que l'on passe au vote.

Le président soumet le vœu au vote de l'assemblée. Le vœu est accepté par 43 voix, 5 abstentions.

5. La Municipalité établit un planning qui structure les étapes de rénovation du patrimoine communal et en estime leur coût

Réponse : La Municipalité a soutenu l'idée de la mise en œuvre d'un logiciel de planning pour les bâtiments communaux. Sa mise en œuvre a néanmoins souffert du départ d'une collaboratrice du Service Technique de la Commune, transférant la charge essentiellement sur l'adjoint au chef du Service Technique qui a alors assumé la majorité des planifications
PV 26.06.2018

des projets de la Commune dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau collaborateur. Dans ces conditions, il n'a pas été possible d'activer cette demande en sus. Aujourd'hui, même si c'est à temps partiel (50%), un nouveau collaborateur est venu renforcer l'équipe du Service Technique. C'est suite à cela que depuis quelque temps déjà, la mission de la mise en œuvre d'un logiciel de planning a été confirmée auprès du Service. Ce vœu est donc en voie de réalisation et en conséquence de facto accepté par la Municipalité. La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

M. Philippe Cretegny relève l'art. 113 du règlement du Conseil communal : « *Le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le conseil...* » ; les Conseillers n'auraient donc pas dû voter sur les vœux acceptés. Le président en prend bonne note mais propose de continuer à voter, les premiers points ayant été acceptés de cette manière.

Le vœu et sa réponse sont acceptés à l'unanimité, sans abstention.

6. La Municipalité agende de manière prioritaire les options de contournement d'Aubonne suivi par l'aménagement de la Place de la Gare et informe régulièrement le Conseil de l'avancée du dossier.

Réponse : Ce vœu conforte la Municipalité dans sa volonté de trouver une solution à la problématique du passage des poids lourds à travers Aubonne. Faut-il rappeler l'instauration du 30 km/h ? Ou la limitation de la longueur des convois ? Ou l'acquisition de la parcelle de la SEFA à la Place de l'Ancienne Gare ? Ou les objectifs de législature présentés le 20 mai 2016 : modérer le trafic poids lourds à travers la cité et réaménager la place de la Gare. Sans parler de toutes les rencontres, séances de travail, réunions avec le service de l'Etat dès l'été 2016. Il s'agit bien d'un objectif de législature, poursuivi avec toute l'énergie et l'assiduité nécessaire mais dont le développement est lent parce que très complexe. Par ailleurs, faut-il le préciser, le contournement et l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare sont étudiés en parallèle pour trouver, dans les meilleures conditions, la solution la plus adéquate. Ce vœu est donc en voie de réalisation et en conséquence de facto accepté par la Municipalité. Enfin, la Municipalité veillera à informer régulièrement le Conseil communal ainsi, bien sûr, que la population de l'avancement du dossier. La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Le vœu et sa réponse sont soumis à discussion.

Pour M. Nicolas Suter le sens du vœu de la CoGEST le surprend, la commission a-t-elle la volonté de mettre en séquence d'abord le contournement et après l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare sachant que cela pourrait se faire d'ici 20 ans ? Pour M. Thomas Buchanan il est important de dissocier les deux activités. Ce qui est important pour la CoGEST est de ne pas oublier la réalisation de la place de l'Ancienne Gare. Le mot « suivi » n'est pas opportun dans la rédaction du vœu. M. Nicolas Suter comprend mais relève

qu'alors le vœu de la CoGEST dit exactement le contraire. Pour la présidente, il ne s'agissait ici que de les séquencer.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que le contournement et l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare sont étudiés en parallèle pour trouver la solution la plus adéquate. Pour M. Charles Gabella, le Conseil a reçu très peu d'informations. Quelles sont les prochaines étapes, des études sont-elles prévues, y a-t-il un planning et une visibilité d'avancement du projet ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'effectivement un certain nombre de démarches ont été entreprises, principalement avec le Canton, notamment lié au statut ISOS d'Aubonne et aux positions de la Conseillère d'Etat en charge du dossier. La Municipalité attend des retours de l'Etat, ce qui prend du temps et elle transmet ses informations au Conseil quand elle en a. Quant au planning, il ne dépend pas uniquement de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le président soumet le vœu et sa réponse au vote. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

7. La Municipalité établit un suivi annuel des prestations touristiques entre le responsable du kiosque et la Municipalité

Réponse : Un rapport d'activité des prestations effectuées est remis chaque année par le kiosquier à la Municipalité expliquant la nature et l'étendue des informations données à des personnes de passage au kiosque. Partant des dispositions de la convention de collaboration pour le « Point I », signée entre les parties le 10 octobre 2014, la Municipalité peut répondre favorablement à ce vœu. A cet effet, elle adoptera dès cette année le principe d'un entretien annuel avec l'exploitant du kiosque, destiné à examiner l'adéquation des prestations fournies avec ladite convention (renseignements donnés, complétude et actualité des brochures touristiques du présentoir, etc.) et corriger, au besoin des lacunes éventuelles en vue d'optimiser l'information donnée à ce « Point I ». La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

M. Charles Gabella désire poser une question qui dépasse un peu le contexte du vœu ; il remercie la CoGEST d'avoir remis l'ouvrage sur le métier car c'est un sujet récurrent. Néanmoins, il a cru comprendre, que dans le cadre de l'ARCAM, un projet de développement du tourisme s'appelant « slow destination » prévoit des antennes de tourisme dans les principales localités du district. Il y en a de facto à Morges, une est en discussion à Cossonay, celle de Bière est ouverte depuis 2 mois ; qu'en est-il à Aubonne ? Pour M. le Municipal Pascal Lincio ce qui vient d'être dit est juste. Il y a eu une séance à Aubonne pour savoir comment améliorer le tourisme, il est clair que le point I du kiosque et celui de l'administration communale sont les structures existantes à ce jour mais l'on pourrait imaginer une autre structure dans l'avenir, tout en rappelant que celle-ci représente un certain coût. Dans l'intervalle, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral accepte ce vœu. Si une solution plus intéressante venait à se matérialiser par le biais de l'ARCAM ou d'autres, la Municipalité reviendrait vers le Conseil. M. Yves Meylan, membre du comité de la SDA et en raison du fait que la présidente de celle-ci ne peut s'exprimer ce soir, confirme que la SDA étudie cette question et soumettra prochainement un projet à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le vœu et la réponse de la Municipalité au vote. Le vœu et sa réponse sont acceptés à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal dans son ensemble. La parole n'étant pas demandée, le président procède au vote du préavis municipal 5/18 – Rapport accompagnant les comptes 2017 ; il est accepté à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la CoGEST et de la CoFIN pour leur travail et les membres du Conseil pour leur vote de confiance.

4. Préavis no 8/18 – Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle

Au nom de la Municipalité, Mme Sandra Linder donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la toiture du Pré de Rolle
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 156'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

Le président demande à Mme la Municipale Sandra Linder si un délai court pour la remise du rapport de la commission ; celle-ci répond qu'elle compte sur la diligence des membres de la Commission.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes : Anaïs Piguet, Yves Meylan, Nelson Douchet, Kirsti de Mestral, Gérard Ferry. Suppléants : Ariane Perret-Fivaz, Catherine Zweifel.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission en rappelant que tout conseiller peut adresser par écrit ses observations.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Elections du Bureau 2018-19

Election du/de la président(e)

M. Philippe Cretegnny propose l'élection de M. Yves Charrière, actuel vice-président. Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 de la nouvelle loi sur les communes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, M. Yves Charrière est élu tacitement par acclamations. M. Yves Charrière remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election du/de la vice-président(e)

M. Jean-Charles Krebs propose la candidature de M. Olivier Gétaz qui accepte. Mme Anne-Marie Piguet propose la candidature de Mme Catherine Zweifel, qui accepte. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Ont obtenu des voix : Mme Catherine Zweifel 33 voix et M. Olivier Gétaz 14 voix. Mme Catherine Zweifel est nommée au poste de vice-présidente. Mme Catherine Zweifel remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election des scrutateurs

Le président rappelle les noms des scrutateurs suppléants actuels : Mme Shanti Babajee et M. Stéphane Cloux. Mme Shanti Babajee accepte le mandat mais tient à préciser que ses études l'amèneront à passer six mois à l'étranger de janvier à juin 2019.

Sont proposés et élus : Mme Shanti Babajee et M. Stéphane Cloux. Les scrutateurs remercient l'assemblée pour sa confiance.

Election des scrutateurs suppléants

M. Thomas Buchanan propose la candidature de M. Pieter Volgers, qui accepte. Mme Anne-Marie Piguet propose la candidature de M. Johann Frain, qui accepte.

Aucun autre nom ayant été proposé, l'assemblée élit tacitement MM. Johann Frain et Pieter Volgers aux postes de scrutateurs suppléants. Ces derniers remercient l'assemblée pour sa confiance.

Renouvellement de la Commission des Finances

M. Daniel Blanchard propose M. Philippe Cretegnny au poste de suppléant de la CoFIN ; ce dernier accepte le mandat. Aucune proposition ayant été présentée, l'assemblée élit tacitement M. Philippe Cretegnny qui remercie l'assemblée pour sa confiance.

6. Communications de la Municipalité

Mme Sandra Linder annonce que Mme Annie Gachet Grobéty de la Bibliothèque Adultes a fait valoir son droit à la retraite ; elle sera remplacée par Mme Catherine Borruat, actuelle responsable de la Bibliothèque de la Jeunesse, elle reprend ainsi la gestion des deux bibliothèques communales.

Le Centre des Jeunes va offrir des cours d'informatique destinés aux personnes âgées, suite à l'arrêt de cette prestation par Pro Senectute.

La loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme impose aux communes d'avoir un répondant intégration. A cette fin, le bureau cantonal de l'intégration a convoqué une séance des répondants afin de clarifier leur rôle. A cette occasion, les communes de Payerne et Aubonne par le biais de leur répondant ont pu exposer ce qui se fait dans les communes pour l'intégration des étrangers.

L'ouverture du Collège du Marais à Gimel et la suppression des classes de Saubraz et St-Oyens a obligé le Codir de l'Assagie à plancher sur les transports des élèves en collaboration avec Car Postal pour trouver des solutions rationnelles et économiques sachant que c'est un poste financier important. La fin de la mise à l'enquête du Skate-park a eu lieu le 25 juin, au vu des nombreuses oppositions, la Municipalité a décidé de retirer son projet d'implantation à l'Esplanade.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000. -- votés), Fr. 48'700. — engagés à ce jour. Crédit d'étude Caserne SDIS (Fr. 63'500.—votés), Fr. 28'400. —engagés. Rénovation de la tour du château : (Fr. 266'800.—votés), Fr. 134'000. —engagés. Rénovation des Halles (Fr. 292'000.—votés), Fr. 132'000. —engagés. Mise aux normes des terrains de football : (Fr. 98'000.—votés), Fr. 0.- à ce jour Crédit d'étude Rénovation du sous-sol du CCSC : (Fr. 100'000.—votés), Fr. 14'000.- engagés. Mise en séparatif Place du Temple (Fr. 1'550'000. -- votés), Fr. 52'000. -- engagés. L'état de la dette est en légèrement baisse depuis le 1^{er} janvier. Le taux moyen de la dette n'a pas changé.

Une trentaine de caravanes de gens du voyage se sont installées vers le terrain de football Sous le Chêne à mi-juin. Grâce à l'intervention de la Municipalité et de la Gendarmerie, une solution a été trouvée pour mettre à disposition un terrain à la place d'armes de Bière.

M. Pascal Lincio annonce la nomination de M. Gianpiero Corrado à la déchetterie de Chetry, en remplacement de M. Bailly.

A la demande de M. Alexandre Liardet désirant un tous-ménages sur les plantes invasives, M. le Municipal Pascal Lincio prépare une notice explicative avec photos qui sera remise aux Conseillers à la séance de la rentrée.

L'agence d'assurances sociales d'Aubonne a fermé ses portes le 15 juin, tout comme celle de St-Prex et de Préverenges, faisant suite à des départs à la retraite. Le Codir de l'Arasmac a décidé de regrouper ces agences au siège de l'Arasmac à Morges pour Aubonne, St-Prex et à Morges St-Jean pour Préverenges.

Enfin, il présente un moment de concert des élèves du Conservatoire de l'Ouest Vaudois

7. Questions, vœux et divers

M. Yves Charrière remercie l'assemblée pour sa nomination au poste de président. Il a eu l'occasion de fonctionner comme vice-président ces deux dernières années et il aura à partir du 3 juillet l'occasion de s'impliquer.

M. Thomas Buchanan demande à quelle date les Conseillers recevront la version papier du rapport de la commission du PGA. M. Nicolas Rosat, au nom de la commission, précise que le rapport sera déposé le 28 juin à 7h00 au Greffe pour photocopies et envois aux membres du Conseil, selon les délais habituels de remise des rapports.

M. Charles Gabella regrette que la Municipalité renonce à son projet de skate-park à l'Esplanade et demande si cette dernière a un plan B. Mme la Municipale Sandra Linder annonce que la Municipalité va remettre l'ouvrage sur le métier.

M. Nicolas Rosat propose au nouveau Bureau de ne plus répéter l'envoi de dates par agenda électronique.

M. Thierry Bertinotti demande où en est le chantier de rénovation de la tour, notamment pour les frais d'échafaudage et le respect du planning. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral prend note de la remarque et transmettra à Monsieur le Syndic qui s'occupe de ce chantier.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant celle du 3 juillet et propose aux Conseillers un apéritif pour fêter l'élection du nouveau Bureau.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegny